

Assurance vie

Édition spéciale sur le fonds en euros

Le point en toute transparence

Plus d'informations sur
www.actuassurancevie.com

L'année 2011 a été marquée par une crise financière exceptionnelle : à la crise de la dette souveraine s'est ajoutée une forte dépréciation des marchés actions créant un double choc d'une ampleur sans précédent. Naturellement, ce contexte a eu un impact sur la rentabilité de bon nombre de placements et notamment sur le rendement des fonds euros des contrats d'assurance vie ; ce qui peut vous amener, en toute légitimité, à vous poser des questions sur la protection et/ou la rémunération que peut vous offrir le fonds en euros de votre contrat d'assurance vie. **C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, au travers de ce document, vous apporter tous les éléments nécessaires pour mieux comprendre le fonctionnement et la gestion du fonds en euros en période de crise.**

Cette période chahutée ne doit pas, pour autant, vous faire perdre de vue les avantages du fonds en euros et l'intérêt de votre contrat d'assurance vie :

- **Garantie à 100 % du capital et** des intérêts accumulés sur le fonds en euros,
- **Mutualisation et diversification importante des investissements,**
- **Garantie de la disponibilité de votre épargne à tout moment.**

Cela ne remet pas en cause non plus la solidité de votre assureur, Assurances Banque Populaire Vie, adossé au Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire français, doté de 46 milliards d'euros de fonds propres.

Par ailleurs, il est important de rappeler que les rendements 2011 ne préjugent pas de ceux qui seront servis dans les années futures. Le taux de rendement du fonds en euros ne s'apprécie pas sur une seule année, mais sur 8 ans au moins. L'assurance vie reste un placement intéressant, destiné à préparer des projets à moyen/long terme et qui bénéficie de surcroît d'une fiscalité privilégiée et d'un rendement régulier.

Retrouvez des informations mises à jour régulièrement, consultez notre site dédié www.actuassurancevie.com

► Le fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie : connaître son fonctionnement

> Un fonds en euros, de quoi s'agit-il précisément ?

Un fonds en euros, ou fonds général, ou bien encore actif général d'une compagnie d'assurance vie, est un fonds directement géré par l'assureur pour le compte de ses assurés. Le fonds en euros peut être proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, soit comme support unique sur les contrats monosupports, soit en complément d'unités de compte (SICAV, FCP...) pour les contrats multisupports.

> Comment cela fonctionne ?

La gestion de cet actif dégage des produits financiers que la compagnie d'assurance doit reverser à hauteur de 85 % au minimum à ses assurés. La loi autorise la compagnie d'assurance à mettre de côté une partie de ses produits pour faire face à des années moins favorables et à utiliser le cas échéant cette "réserve" (appelée Provision pour Participation aux Excédents ou PPE) afin de lisser les performances les années suivantes. Cette réserve appartient aux assurés et doit être redistribuée dans son intégralité sous 8 ans.

> Le fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie

Le fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie représente, au 31 décembre 2011, un encours total de 31,6 milliards d'euros. Assurances Banque Populaire Vie recherche en permanence à optimiser le rendement de son fonds en euros dans l'intérêt des assurés en pratiquant une politique financière prudente, de juste équilibre entre les enjeux à court terme et ceux à long terme (niveau de rendement et solvabilité de la société). Assurances Banque Populaire Vie diversifie de ce fait ses investissements entre classes d'actifs, par émetteurs et secteurs géographiques dans le strict respect de la réglementation.

LE CHOIX DE L'ÉQUITÉ ET DE LA TRANSPARENCE POUR TOUS : le fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie est un fonds unique auquel peuvent être adossés tous les contrats d'assurance vie et de capitalisation. **Nos clients bénéficient donc du même taux de rendement brut* quelle que soit la date à laquelle ils ont souscrit. La très grande majorité de nos contrats prévoit une attribution de 100 % du rendement brut de l'année.**

* Hors PERP

► Le fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie : une gestion active en période de crise

2011 a été une année particulièrement mouvementée sur le plan économique ; elle s'est révélée particulièrement complexe pour la gestion des fonds en euros.

→ MAIS AU FAIT, QU'EST-CE QU'UNE DETTE SOUVERAINE ?

Une dette souveraine est une dette émise par un émetteur souverain (un état ou une banque centrale).

Les repères de l'année 2011 et début 2012

→ PRINTEMPS 2011

Après la Grèce et l'Irlande, c'est au tour du Portugal de demander à bénéficier d'une assistance financière de l'Union Européenne.

3 mars : le G20 se réunit à Cannes et tente d'afficher un front uni face à la crise de la dette qui risque de déclencher une "réaction en chaîne" pour l'économie mondiale.

→ ÉTÉ 2011

L'été marque le cœur de la crise financière.

21 juillet : la zone euro alloue un deuxième plan d'aide de 159 milliards d'euros pour la Grèce, impliquant pour la première fois les banques. La dette grecque s'élève à 350 milliards d'euros, plus de 150 % du PIB. La France a participé à hauteur de 15 milliards, qui s'ajoutent aux 16 milliards délivrés en mai 2010.

Les États européens mettent en place différentes mesures (plans d'austérité, etc.) pour endiguer la crise financière.

6 août : les États-Unis perdent leur "AAA", la note maximale. En effet, l'agence d'évaluation financière Standard & Poor's (S&P) dégrade la note attribuée à la dette publique du pays, citant les "risques politiques" face aux enjeux du déficit budgétaire.

→ AUTOMNE 2011

À l'automne, ce sont les bourses mondiales qui jouent au yoyo.

22 septembre : le CAC 40 atteint son plus bas niveau de l'année, 2871 points. En 2 mois, il a chuté de 28 %.

5 décembre : Standard & Poor's annonce le placement des notes de 15 pays de la zone Euro, dont la France, sous surveillance avec implication négative.

→ JANVIER 2012

L'agence de notation Standard & Poor's dégrade la note de la France d'un cran de AAA à AA+.

Une gestion anticipée de la crise

Depuis 2009, Assurances Banque Populaire Vie a commencé à réduire les risques de son portefeuille liés aux emprunts de certains états de l'Union Européenne et notamment de la Grèce.

L'aggravation de la crise de la dette sur certains pays d'Europe (Grèce, Italie, Irlande, Portugal, Espagne), plus communément appelés les GIIPS, dans un contexte de forte volatilité des taux nous a conduits à adapter dès la fin de l'été la stratégie de gestion financière du fonds en euros. En effet, face à la hausse des taux des dettes souveraines des pays GIIPS et au risque de contagion de la crise aux autres pays, nous avons réduit significativement notre exposition à ces pays ; ce qui nous a permis de diminuer notre risque. **Au cours du second semestre, la part des emprunts des pays GIIPS a été réduite pour passer de 7,7 % à 3,5 % à fin décembre 2011.**

Nous avons également profité d'un contexte de taux historiquement bas pour procéder à des cessions sur les titres des pays de l'Europe du Nord, qui nous ont permis de dégager des plus-values.

Assurances Banque Populaire Vie a par ailleurs mené sur cette période une politique de **prévention du risque de remontée des taux longs**, en achetant des protections financières dans des conditions favorables.

En ce qui concerne la gestion des investissements en actions, nous avons privilégié une allocation sur l'Europe et les États-Unis. En effet, l'absence de visibilité sur la situation des pays émergents (nouveaux pays industrialisés) nous a conduits à alléger la part investie en actions de ces pays et à orienter nos investissements sur l'Europe et les États-Unis. Cette stratégie s'est avérée payante dans la mesure où les marchés émergents (MSCI Emerging Markets : -20 %) ont sous-performé les marchés européens (Eurostoxx 50 : -18,1%) et américains (S&P 500 : 0 %).

→ IMPORTANT

Le fonds en euros du PERP d'Assurances Banque Populaire Vie bénéficie de la même stratégie financière que le fonds en euros de nos contrats d'assurance vie. Toutefois, le législateur a imposé aux compagnies d'assurance la création d'un fonds obligataire dédié ayant vocation à recueillir les versements des souscripteurs PERP uniquement. Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant le fonds en euros spécifique du PERP sur notre site www.actuassurancevie.com

► Le fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie : une gestion prudente des investissements pour un rendement optimal dans la durée

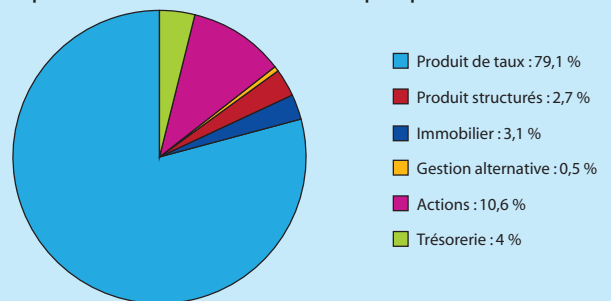
La compagnie d'assurance gère votre épargne pour vous apporter une rémunération qui doit être, sur la durée, supérieure à l'inflation et aux taux moyens des emprunts d'État de qualité. Pour atteindre cet objectif de rendement, elle adopte la stratégie suivante :

1. Prêter une part importante (80 %) de cette épargne à des États et des entreprises qui en ont besoin pour se financer, en contrepartie d'une rémunération récurrente (majoritairement à taux fixes) sur des durées déterminées. Il s'agit d'obligations émises par les États (ou dettes souveraines) ou des obligations émises par des entreprises. L'assureur doit alors gérer deux risques :
 - celui qu'un émetteur n'honore pas les intérêts qu'il a promis ou ne puisse plus rembourser le capital emprunté. C'est la raison pour laquelle une notation de bonne qualité de l'émetteur et son suivi dans le temps sont fondamentaux ;
 - anticiper une éventuelle hausse des taux obligataires afin de s'en protéger.
2. Placer l'autre partie de cette épargne dans des actions d'entreprises (de toutes tailles, de tous secteurs d'activité) ou des placements immobiliers afin de dégager dans le temps des plus-values qui viendront améliorer le rendement des obligations. Le risque que doit gérer l'assureur est la volatilité de leur valeur (plus ou moins values) alors qu'il doit

à tout moment assurer la garantie du capital à ses clients. C'est la raison pour laquelle la part de ces placements représente rarement plus de 10 % à 15 % du portefeuille.

À RETENIR : le fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie est investi sur plus de 500 émetteurs obligataires de bonne qualité. Ses placements actions sont diversifiés sur tous les secteurs d'activité (industriels, biens de consommation etc...) et les zones géographiques du monde entier. **Le fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie permet donc à nos clients de profiter d'une grande mutualisation et diversification sur différents types de placements, avec un avantage majeur qui est celui de la garantie en capital.**

Répartition du fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie à fin 2011



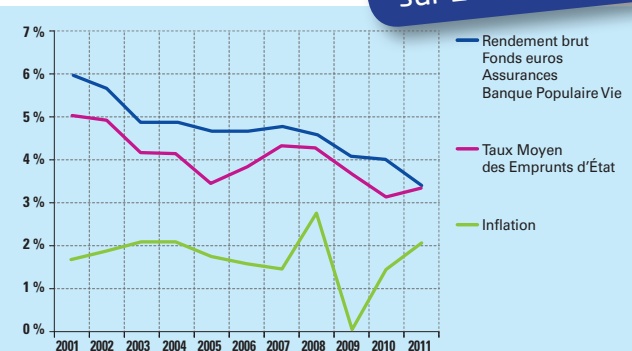
► Le fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie : comprendre sa rémunération

La rémunération d'un fonds en euros provient des rendements des actifs du portefeuille. En cas de stress sur les marchés financiers et de baisse de valorisation des actifs, les compagnies d'assurances doivent constituer des provisions à caractère prudentiel. Une provision n'est pas forcément une perte définitive sauf en cas de défaut d'un émetteur. En effet, dès que les conditions des marchés actions redeviennent plus favorables, les provisions constituées à ce titre sont "reprises" et viennent améliorer le rendement du fonds en euros pour les années à venir.

En 2011, suite aux récents événements survenus dans la zone euro entraînant la chute des marchés actions, Assurances Banque Populaire Vie a passé des provisions significatives, ce qui explique en grande partie la baisse du taux servi en 2011.

Il est important de rappeler que le rendement du fonds en euros doit s'apprécier sur au moins 8 ans et par rapport au niveau d'inflation sur la même période. Le taux de rendement brut du fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie cumulé sur 8 ans à fin 2011 s'élève à 41,11 %, et l'inflation s'élève à 14,3 % sur la même période.

4,71 % brut par an sur 11 ans



L'évolution du rendement du fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie a suivi, compte tenu de sa composition, l'évolution des rendements obligataires. Ainsi, si l'on fait un parallèle avec le taux moyen des emprunts d'état, appelé le TME, représentatif du marché obligataire, **on peut observer que le fonds en euros a enregistré entre 2001 et 2011 une performance annualisée brute de 4,71 % par an contre 4,05 % pour le taux moyen des emprunts d'État.**

→ EN CHIFFRES, ÇA DONNE QUOI ?

Si vous avez investi début 2001, 10 000 euros nets des frais d'entrée sur un contrat Fructi-Sélection Vie, votre contrat présente fin 2011 une valeur acquise de 15 079,92 euros*.

*Versement unique sur le fonds en euros hors prélèvements sociaux.

► Vos questions

Y a-t-il de la dette souveraine grecque dans le fonds en euros ?

La majorité des compagnies d'assurance vie ont investi dans la dette publique grecque il y a plusieurs années, alors que cet investissement était réputé sûr. Les titres correspondants, inscrits à l'actif du fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie, ont été acquis quand la notation de la dette grecque était encore de très haut niveau (A+), traduisant la confiance des agences de notation dans les capacités de remboursement de l'État Grec. À l'époque, le fait que la Grèce appartienne à la zone Euro donnait évidemment confiance aux investisseurs.

Le fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie, dans lequel sont investis pour partie les contrats d'assurance vie, bénéficie d'une gestion prudente : 30 % des obligations bénéficient d'un rating AAA. Les titres de dette souveraine représentent 20,5 % de l'actif ; le poids des titres grecs est réduit à moins de 1 % du total de l'actif au 31/12/2011.

Et qu'en est-il des autres dettes souveraines ?

L'exposition aux dettes souveraines des autres pays de l'Europe visés par l'actualité (Espagne, Italie, Irlande, Portugal) est limitée à 2,5 % du total de l'Actif à fin décembre 2011. En effet, la crise qui s'est déclarée cet été a conduit Assurances Banque Populaire Vie à adapter sa politique de placement et à réduire le risque des dettes souveraines de ces pays dans des proportions adaptées pour privilégier des placements plus sécurisés et liquides dans l'attente de l'issue de cette crise.

Une compagnie peut-elle faire faillite ?

En théorie, oui, comme toute entreprise privée. En pratique, la compagnie n'est en faillite que si ses actionnaires ne sont pas en mesure de lui apporter les capitaux nécessaires pour faire face à ses engagements. C'est la raison pour laquelle la solidité des actionnaires est un élément clé. Assurances Banque Populaire Vie est une filiale du Groupe BPCE, dont les fonds propres s'élèvent à près de 46 milliards d'euros, véritable gage de solidité du Groupe. Par ailleurs, l'Autorité de Contrôle Prudentiel française (ACP) a pour rôle de vérifier que les assureurs sont en mesure de faire face à leurs engagements dans l'intérêt des assurés. C'est pourquoi, en général, les assureurs disposent de fonds propres supérieurs aux exigences réglementaires, leur offrant la possibilité d'absorber des chocs comme la contribution imposée par le plan européen pour régler la crise grecque.

Que signifient les notes attribuées par les agences de notation ?

Les agences de notation donnent des notes qui correspondent à une appréciation sur la qualité du risque de crédit ; elles produisent en quelque sorte un outil technique d'aide à la décision des investisseurs. Ces agences opèrent, contre rémunération, à la demande des entreprises (et éventuellement des collectivités publiques) désirant être notées.

Aujourd'hui, les agences de notation ont mis sous surveillance 17 pays de la zone Euro. Ce qui signifie que cette mise sous surveillance n'est pas l'appréciation d'un seul état mais qu'il s'agit d'un jugement porté sur la gestion de la crise dans toute la zone Euro et sur l'impact qu'elle peut avoir sur l'ensemble

des économies. Par conséquent, même si la note de la France est passée de AAA à AA+, elle reste tout de même, selon Carole Sirou, Présidente de Standard & Poor's France, "à un niveau extrêmement élevé, l'équivalent d'un 18 ou d'un 19 sur 20".

Est-il encore intéressant de conserver son contrat d'assurance vie ?

Les sommes versées sur un contrat d'assurance vie restent à tout moment disponibles. Si l'assurance vie affiche des rendements moins attractifs en 2011, en raison de la crise financière, cela ne préjuge pas des années futures. Ne perdons pas de vue que l'objectif le plus important est de protéger l'épargne de l'inflation. Tant que le fonds en euros procurera dans la durée un rendement réel positif par rapport à l'inflation, il conservera son intérêt pour se constituer ou transmettre une épargne.

Par ailleurs, les dispositifs d'épargne tels que le Livret A ne peuvent pas se substituer à une épargne de moyen/long terme comme l'assurance vie, dont les avantages en termes de souplesse, de transmission, de garanties associées pour la retraite (revenus viagers) n'ont pas d'équivalent.

5 idées à retenir

- **1. Le capital investi et les intérêts accumulés** sur le fonds en euros sont **garantis à 100 %** par l'assureur.
- **2. L'exposition du fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie** aux dettes des pays de l'Europe du Sud (Italie, Grèce, Espagne, Portugal) et de l'Irlande **est limitée** (3,5 % des actifs au 31 décembre 2011).
- **3. Le taux de rendement du fonds en euros ne s'apprécie pas sur une seule année, mais sur 8 ans au moins.** Si les assureurs vie affichent pour la plupart un rendement en baisse en 2011, cela ne préjuge pas des années futures. **Tant que le fonds en euros procure dans la durée un rendement réel positif par rapport à l'inflation**, il restera un placement privilégié pour se constituer une épargne ou transmettre un capital sur le moyen et long terme.
- **4. Le niveau de fonds propres d'Assurances Banque Populaire Vie est supérieur** à celui requis par la réglementation. **Assurances Banque Populaire Vie est une filiale du Groupe BPCE, doté de 46 milliards d'euros de fonds propres.**
- **5. L'assurance vie est le placement idéal pour répondre à un projet de préparation de retraite, de transmission d'un capital** ou tout simplement la constitution d'une épargne pour un objectif plus personnel.

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE
Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 €
399 430 693 RCS Paris
Entreprise régie par le code des assurances
30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris